

ICOMOS

Rapport de mission

Mission de conseil ICOMOS, Bénin, 29 – 31 octobre 2018



Table des matières

1	Résumé	3
2	Situation.....	4
2.1	Les palais royaux d'Abomey	4
2.2	Les sites inscrits sur la liste indicative du Bénin	5
2.3	Termes de référence de la mission	7
2.4	Programme de la mission	9
2.5	Personnes rencontrées.....	9
2.6	Documentation.....	9
3	Résultats de la mission.....	10
3.1	Bénin révélé.....	10
3.2	Les Palais royaux d'Abomey	11
3.3	Allada : Musée des esclavages et ses résistances « Toussaint Louverture ».....	20
3.4	Site lacustre de Ganvié.....	21
3.5	La ville de Porto-Novo : quartiers anciens et Palais Royal	23
3.6	La Ville d'Ouidah : quartiers anciens et route de l'esclave	23
4	Recommandations.....	24

Remerciements

Je remercie chaleureusement les autorités béninoises ainsi que tous les représentants, experts et personnes qui ont participé à la mission pour leur soutien professionnel et engagé dans le bon déroulement de cette évaluation. Mes remerciements vont particulièrement à Alain Godounou et Victoire Adégbidi de l'ANPT, ainsi qu'à la Directrice du patrimoine culturel Carole Borna, non seulement pour leur disponibilité et leur soutien, mais également pour leur accueil chaleureux au Bénin.

1 Résumé

La mission de conseil ICOMOS s'est déroulée, sur demande de l'Etat partie du Bénin, du 29 au 31 octobre 2018. Elle a pris connaissance des différents projets prévus dans le volet « tourisme » du programme « Bénin révélé », un large programme d'investissement. La mission avait principalement pour but d'évaluer l'impact négatif potentiel que ces projets auraient sur le bien « Les palais royaux d'Abomey », inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que sur les autres biens culturels figurant sur la liste indicative du Bénin : le site lacustre de Ganvié, les quartiers anciens et le palais royal de Porto-Novo, les quartiers anciens et la route des esclaves à la ville d'Ouidah. En outre, la mission était censée examiner l'état de conservation du bien « Les palais royaux d'Abomey » et devait vérifier si un projet muséal à Allada pouvait péjorer l'interprétation de ce bien.

L'état de conservation du bien « Les palais royaux d'Abomey » n'est pas satisfaisant. Outre la restauration de certaines composantes du bien, il est nécessaire de prévoir urgemment l'entretien continu de l'ensemble du bien ainsi que la mise en place d'une structure de gestion efficace et dotée des ressources nécessaires. Le projet actuel de complexe muséal, sis dans le périmètre du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial à Abomey, porte une atteinte prépondérante à la valeur universelle exceptionnelle du bien en altérant fortement les qualités de la cour des Amazones, partie intégrante de cet ensemble comme espace non-construit situé au cœur des Palais royaux, et en faussant ainsi la signification socio-historique de cet espace. Il est donc recommandé de concevoir le projet de nouveau musée comme projet holistique pour la conservation et la mise en valeur du bien inscrit, en choisissant un emplacement alternatif en dehors du périmètre du bien ou en adaptant le projet prévu de manière conséquente.

Quant aux biens figurant sur la liste indicative, la définition précise des projets de déclaration de valeur universelle exceptionnelle, de leurs attributs matériels et immatériels, de leurs conditions d'intégrité et d'authenticité ainsi que de leurs limites spatiales devrait être précisée, afin de pouvoir servir de base de réflexion pour le développement à venir.

Le musée prévu à Allada n'aurait pas d'impact négatif évident sur l'interprétation du bien d'Abomey. Les projets à Ganvié et Porto-Novo nécessitent un accompagnement et une attention particulière par rapport aux valeurs et attributs des biens, mais semblent pouvoir être développés sans compromettre *a priori* une éventuelle candidature pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Les interventions prévues à Ouidah altéreraient par contre de façon importante l'organisation et la structure de la ville, et risquent de porter atteinte prépondérante aux valeurs et attributs du bien. La reconstruction prévue de deux forts historiques, aujourd'hui disparus, est à reconsidérer.

2 Situation

2.1 Les palais royaux d'Abomey

Le site « Les palais royaux d'Abomey » a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1985, en même temps le site a également été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. En 2007, le site a été retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril.¹

Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle

Brève synthèse

Les palais royaux d'Abomey sont le témoin matériel essentiel du Royaume du Dahomey qui se développa à partir du milieu du XVII^e siècle selon le précepte énoncé par son fondateur, Houegbadja, « que le royaume soit toujours fait plus grand ». Sous les douze rois qui se succédèrent de 1625 à 1900, ce royaume s'affirma comme l'un des plus puissants de la côte occidentale de l'Afrique. Le site des palais royaux d'Abomey couvre une superficie de 47 ha et est constitué d'un ensemble de dix palais dont certains sont construits les uns à côté des autres et d'autres superposés, suivant la succession au trône. Ces palais obéissent aux principes liés à la culture Aja-Fon et constituent non seulement le centre de décision du royaume, mais aussi le centre d'élaboration des techniques artisanales et le dépôt des trésors du royaume. Le site comprend deux parties puisque le palais du roi Akaba est séparé de celui de son père Houegbadja par une des voies principales de la ville et quelques zones d'habitations. Ces deux zones sont encloses de murs d'enceinte en bauge partiellement conservés. Les palais présentent des constantes organisationnelles car chacun est entouré de murailles et s'articule autour de trois cours (extérieure, intérieure, privée). L'utilisation de matériaux traditionnels et de bas-reliefs polychromes sont des caractéristiques architecturales importantes. Aujourd'hui, les palais ne sont plus habités, mais ceux du roi Ghézo et du roi Glèlè abritent le musée historique d'Abomey qui illustre l'histoire du royaume et sa symbolique à travers une volonté d'indépendance, de résistance et de lutte contre l'occupation coloniale.

Critère (iii) : Les palais royaux d'Abomey constituent un ensemble monumental de très grande valeur historique et culturelle en raison des conditions qui ont présidé à leur érection et des événements qu'ils ont abrités. Ils représentent l'expression vivante d'une culture et d'un pouvoir organisé, marque du passé glorieux des rois qui ont régné sur le Royaume du Dahomey de 1620 à 1900.

Critère (iv) : Organisés sous forme d'une succession de cours très hiérarchisées, l'accès de l'une à l'autre étant assuré par des portails bâtis à cheval sur les murs d'enceinte principaux, les palais royaux d'Abomey constituent un ensemble architectural unique. Ces structures fortifiées complexes illustrent l'ingéniosité développée par le pouvoir royal, à partir du milieu du XVII^e siècle, pour se conformer au précepte énoncé par le fondateur du royaume Houegbadja « que le royaume soit toujours fait plus grand ».

Intégrité

Un inventaire réalisé en 1995 avec l'appui du Centre du patrimoine mondial a permis de repérer et de cartographier 184 composantes. De la même manière, la superficie du bien a été réactualisée passant de 44 à 47 ha et ses limites protégées par une zone tampon clairement définie. Aujourd'hui, plus de la moitié de ces composantes ont été restaurées conformément aux normes de conservation reconnues et avec l'appui de l'UNESCO, de

¹ <http://whc.unesco.org/fr/decisions/1380>

certains partenaires, de l'État béninois, sans oublier les familles royales.

Authenticité

L'authenticité du site repose sur la continuité de fonction des palais. La célébration plus ou moins régulière des cérémonies traditionnelles et l'organisation de travaux de remise en état des bâtiments réalisés à l'occasion de manifestations particulières, dans le respect du savoir-faire traditionnel, renforcent le caractère d'authenticité du site. Par ailleurs, certains éléments tels les Djexo (case qui abrite l'esprit du roi), Adoxo (tombe du roi) et autres lieux sacrés ont toujours fait l'objet d'attention particulière en ce qui concerne le respect des matériaux traditionnels. La terre de barre, l'eau, le bois, la paille et les techniques traditionnelles de construction demeurent des repères de toute intervention devant permettre une bonne transmission de cet héritage aux générations montantes. Au total, nombres d'initiatives ont été prises dans une perspective dynamique et avec la logique d'une continuité de la tradition.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

L'adoption et la promulgation de la loi n°2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin, ainsi que l'arrêté portant règlement d'urbanisme de la zone tampon du site classé par la Mairie d'Abomey en 2006, offrent un cadre sécurisé de protection du bien. En outre, le site des palais royaux d'Abomey comporte toujours des espaces sacrés qui font l'objet de respect par les familles royales et les populations. L'organisation des cérémonies de rituels en constitue encore des formes particulières d'une sauvegarde appropriée.

La gestion administrative, technique et participative du site est réglementée par arrêtés du Ministre en charge de la culture. Outre l'existence d'une structure technique de gestion quotidienne dirigée par le gestionnaire du site, un Conseil de Gestion impliquant toutes les parties prenantes (mairie, populations, familles royales, spécialistes du patrimoine, Etat) permet une gestion participative dynamique de ce bien. Les actions entreprises sur ce site respectent les prévisions du plan de conservation, de gestion et de mise en valeur du site. La précarité des matériaux de construction utilisés sur le site, les actions anthropiques et les phénomènes naturels susceptibles de menacer l'état de conservation du bien, sont autant d'éléments qui bénéficient d'une attention particulière soutenue par un plan de gestion des risques et d'un système de suivi et de contrôle, tant de la gestion que des différents modes d'intervention sur le site.

2.2 Les sites inscrits sur la Liste indicative du Bénin

Les biens culturels suivants figurent sur la Liste indicative du Bénin (extraits) :

Site Lacustre de Ganvié

Date de soumission : 31/10/1996

Critères: (v)(vi)

État, province ou région :

Est situé au sud-est du Bénin dans le département de l'Atlantique à environ 20km de Cotonou, 100km de Hilacodji frontière entre le Benin et le Togo et 35km de Kraké frontière entre le Bénin et la Nigéria.

Description

La zone proposée comprend trois ensembles :

- le noyau habitat lacustre proprement dit (I)
- la zone d'exploitation et de protection de la lagune (II) et

– les flots semi-lacustres environnants (III).

(I) Le village lacustre Ganvié se présente sous la forme d'un habitat groupe de cases sur pilotis entièrement construites en bois et matériaux végétaux, capables de résister aux intempéries de l'eau et aux aléas climatiques pendant des décennies.

D'attrait pittoresque, de valeur historique appréciable et d'une architecture très originale, Ganvié est le site touristique le plus visité dans la sous-région ouest africaine.

Envahi par l'eau toute l'année, Ganvié est accessible uniquement par pirogues. La pêche reste et demeure l'activité principale source de revenus chez le lacustre appelé tofin ou homme de l'eau.

(II) La zone d'exploitation et de protection de la lagune peut être comparée aux champs pour les populations habitant la terre ferme. Zone de prédilection de la pêche, on y développe la technique « acadja », véritable enclos ceintures de végétaux destiné à la pisciculture.

Le territoire lacustre s'étend sur la Basse So et son delta. C'est une vaste zone lagunaire ou l'environnement lacustre constitue un écosystème autonome.

Il constitue un village-refuge ou s'est développé une civilisation de lien à dimension écologique.

L'habitat palafitte est sur pilotis, structure en « concession lacustre » et comporte plusieurs constructions en bois aux toitures de chaume local tantôt rectangulaire ou présentant un aspect côtelé. L'habitat physique correspond à des segments lignagers regroupés.

(III) Dans les îlots semi-lacustres inondés en saison humide, les habitudes sont presque identiques pendant la crue qui dure environ 4 mois dans l'année. Pendant le reste de l'année, outre la pêche, la disponibilité de la terre ferme permet de développer les activités agricoles. Ces îlots forment une ceinture semi-émergée et abritent des cimetières et des lieux de cultes pour ces « hommes de l'eau ».

Déclarations d'authenticité et/ou d'intégrité

Malgré les modifications et innovations apportées à l'habitat traditionnel par le modernisme, le site lacustre de Ganvié remplit plus particulièrement les critères (v) et (vi) relatifs à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Cet ensemble lacustre et îlots semi-lacustres a gardé ses traits distinctifs. Le temps n'a pas modifié ni altéré de façon significative les attraits de ce terroir lacustre qui date de la fin du XVII^e siècle ou les matériaux de construction s'harmonisent avec l'environnement naturel (bois, paille, végétaux divers).

Comparaison avec d'autres biens similaires

Le site lacustre de Ganvié avec ses îlots peut être comparé à la ville italienne de Venise, car la vie socio-économique de ces hommes de l'eau, dépend de l'écosystème lagunaire qui tend à se dégrader malgré le traditionalisme vivace et subtil qui a su intégrer au modernisme technologique générateur d'investissements sociologiques renforçant les structures traditionnelles.

La ville de Porto-Novo : quartiers anciens et Palais Royal

Date de soumission : 31/10/1996

Critères: (v)(vi)

Catégorie : Culturel

Coordonnées : Située à 35km de Cotonou, dans le dépt. de l'Ouémé - sud-est du Bénin- à 235km de la frontière du Togo et à 30km de la frontière du Nigéria. Elle est bordée, au sud, par une importante lagune (35km²).

La ville d'Ouidah : quartiers anciens et Route de l'Esclave

Date de soumission : 31/10/1996

Critères: (v)(vi)

Catégorie : Culturel

Coordonnées : Située au sud-ouest du Bénin, dans le Dépt.de l'Atlantique, a 40km de Cotonou, a 50km de la frontière du Togo et a 65km de la frontière du Nigéria. Elle est traversée au sud par l'Océan Atlantique.

2.3 Termes de référence de la mission

Le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports du Bénin a demandé qu'une mission de conseil ICOMOS soit envoyée au Bénin pour apporter des conseils sur la mise en œuvre de quatre projets faisant partie du programme de développement du tourisme "Benin Révélé" qui fait lui-même partie du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG).

Ces projets concernent notamment les Palais royaux d'Abomey, bien du Patrimoine mondial inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1985 (Projet n° 3) et trois sites inscrits sur la Liste indicative du Bénin, à savoir le "Site Lacustre de Ganvié" (projet n°2), "La ville de Porto-Novo : quartiers anciens et Palais Royal (projet n°4), et "La ville d'Ouidah : quartiers anciens et Route de l'Esclave" (projet n°5).

La mission devra assister l'Etat partie dans la faisabilité de ce projet, et plus particulièrement le Projet n° 3 concernant le "Pôle touristique d'Abomey-Allada : arts, cultures et arènes d'expression vodoun" qui se situe dans le bien du Patrimoine mondial des Palais Royaux d'Abomey.

Bien que des visites sur d'autres sites ne soient pas prévues, la mission devra également mener des consultations avec l'ANPT ainsi que la Direction du patrimoine culturel du Bénin au sujet des autres volets du programme qui concernent en particulier les sites inscrits sur la Liste indicative du Bénin et donner des conseils sur leur faisabilité.

Cette mission de conseil visera notamment à apporter une expertise technique et des orientations à l'Agence Nationale pour la promotion des Patrimoines et du développement du Tourisme (ANPT), créée en juillet 2017 en vue de la mise en œuvre de ce programme en général.

Ainsi, la mission devra accomplir les tâches suivantes :

- Examiner, si elle est terminée, l'*Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique* (EESS) du programme (dont les termes de référence avaient été commentés par l'UNESCO et les organisations consultatives en février 2018) afin de déterminer si l'EESS permet d'évaluer l'impact des projets sur la Valeur universelle exceptionnelle (valeur universelle exceptionnelle) de manière adéquate sur le site d'Abomey ou sur le potentiel de valeur universelle exceptionnelle des sites sur la Liste indicative.

Pour ce qui concerne les Palais royaux d'Abomey

Lors de la visite sur le site des Palais royaux d'Abomey, la mission devra plus spécifiquement :

- Examiner l'état de conservation du bien ;
- Etudier les détails du Projet n°3 et en particulier son emplacement, en valeur universelle exceptionnelle d'évaluer l'impact de ce projet sur la valeur universelle exceptionnelle du bien, par la construction (a) d'un musée de l'épopée des rois du Danhomey et (b) d'arènes d'expression et de sortie des vodouns non-masqués (Abomey) ;
- Apporter des conseils sur la pertinence de l'emplacement du projet de musée et des arènes dans le bien du Patrimoine mondial ;
- A cet effet, prendre en considération de la construction d'un musée des esclavages et ses résistances "Toussaint Louverture" prévu à Allada et la manière dont cette composante pourrait impacter l'interprétation du site d'Abomey
- Mener des consultations notamment avec le gestionnaire du site et toutes les parties prenantes concernées par le projet au sein du site d'Abomey ;
- Prendre en compte également les recommandations de la mission conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM de suivi réactif aux "Palais royaux d'Abomey" (Bénin) qui s'est tenue du 18-22 avril 2016, ainsi que le rapport de Rapport de la mission d'évaluation de l'état de mise en œuvre du Plan de conservation, de gestion et de mise en valeur du site des Palais royaux d'Abomey 2007-2011, mission effectuée du 26 au 31 août 2018 ;
- Sur la base des informations obtenues lors de cette visite, et en tenant compte également des recommandations de la Mission de suivi réactif formuler des recommandations sur les mesures adéquates à prendre permettant d'éviter tout impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Pour ce qui concerne les trois sites sur la Liste indicative, la mission devra examiner tous les documents relatifs aux composantes du programme envisagées, et notamment étudier :

- Pour Ganvié (projet n°2) : assainissement du lac et gestion des déchets ; reconstruction d'habitations en utilisant des matériaux durables et respectueux de l'environnement ; réhabilitation du marché flottant et des espaces de vie sociale ; construction d'un hôtel sur pilotis ; réaménagement des installations de l'embarcadère, des barques de transport ;
- pour Porto-Novo (projet n°4) : construction d'un musée des arts, des civilisations et des cultures vodoun à Porto Novo ; constructions d'arènes d'expression et de sortie des vodouns masqués (Porto-Novo) ;
- pour Ouidah (projet n°5) : requalification urbaine de la cité historique, avec notamment une reconstruction à l'identique et un réaménagement des forts ; promotion du patrimoine et de la culture, avec notamment l'aménagement d'un parcours mémoriel et la requalification des circuits historiques ; amélioration de l'accueil touristique (aménagement d'espaces de loisirs et de promenade, signalétique, gare routière, village artisanal) ;
- En tenant les fiches soumises pour l'inscription sur la Liste indicative, la mission devra commenter l'impact de ces projets et les changements qu'ils proposent sur le potentiel de valeur universelle exceptionnelle de ces sites et sur les candidatures potentielles ;
- Préparer un rapport de mission en français.

2.4 Programme de la mission

28 octobre 2018	21h45 arrivée à Cotonou
29 octobre 2018	Réunion d'introduction à l'ANP Déplacement à Abomey Réunion avec le gestionnaire de site et responsable du projet du musée Visite site, 1 ^{ère} partie Réunion avec la Maire d'Abomey Nuit à Abomey
30 octobre 2018	Visite site, 2 ^{ème} partie Déplacement à Allada, visite du site Déplacement à Ganvié, visite de la cité lacustre Déplacement à Cotonou Nuit à Cotonou
31 octobre 2018	Déplacement Porto-Novo [Visite de l'École du Patrimoine Africain EPA] Tour du Vieux Porto-Novo Visite du site d'emplacement du nouveau musée Visite du Musée Honmè Déplacement à Cotonou 17h15 départ de Cotonou

2.5 Personnes rencontrées

- Alain Comlan Godonou – Directeur du programme des musées - ANPT
- Blaise Ahanhanzo Glèlè – Maire d'Abomey
- Carole Borna – Directrice du patrimoine culturel – Ministère du tourisme, de la culture et des sports
- Gabin Djimassè – Chargé du projet du Musée de l'épopée des amazones et des rois du Danhomè – ANPT
- Gabriel Mehou - Premier adjoint au Maire d'Abomey
- Ghislain Degbegni – Chargée du projet « Réinventer la cité lacustre de Ganvié » - ANPT
- Guillaume Holo - Secrétaire Général de la Mairie d'Abomey
- Isaïe Akpodji – Assistant du chargé de projet
- Mathieu Hounkandji - Musée Palais Abomey, guide
- Mireille Amédée – Conservatrice du Musée Honmè, Porto Novo
- Pascal Adoukonou - Musée Palais Abomey, comptable
- Roland Fado – Responsable du suivi-évaluation – ANPT
- Urbain Hadonou – Conservateur/Gestionnaire du site des palais royaux d'Abomey
- Victoire Adégbidi – Chargée du projet de Musée international des arts et civilisations du Vodun/Orisha à Porto-Novo – ANPT
- Victoire Adégbidi – Chargée du projet de Musée international des arts et civilisations du Vodun/Orisha à Porto-Novo – ANPT

2.6 Documentation

- Dossier d'inscription du bien « les Palais royaux d'Abomey ».
- Termes de références de l'*Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique* (EESS) du programme de développement du tourisme.

- Présentation du programme "Bénin révélé".
- Plan de conservation, de gestion et de mise en valeur 2007-2011, Site des Palais Royaux d'Abomey (République du Bénin).
- Carte du site.
- Rapport de la mission conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM de suivi réactif aux "Palais royaux d'Abomey" (Bénin) qui s'est tenue du 18-22 avril 2016.
- Rapport de la mission d'évaluation de l'état de mise en œuvre du Plan de conservation, de gestion et de mise en valeur du site des Palais royaux d'Abomey 2007-2011, mission effectuée du 26 au 31 août 2018.
- Monroe, Cameron : Note on the proposed Musée Thématique d'Abomey, University of California, Santa Cruz Archaeological Research Center, Santa Cruz 2018.

3 Résultats de la mission

3.1 Bénin révélé

Les projets à Abomey, Ganvié, Ouidah et Porto-Novo dont la mission s'est informée s'inscrivent dans un large programme d'investissement appelé « Bénin révélé ».²

Ce programme est développé par la présidence de la République du Bénin, et porte sur une cinquantaine de projets dans 9 secteurs (tourisme, agriculture, infrastructures, numérique, électricité, cadre de vie, innovation et savoir, eau potable, protection sociale).

Le secteur du tourisme n'est aujourd'hui que faiblement développé au Bénin (0.7 % du PIB)³, mais le gouvernement béninois souligne le fort potentiel touristique du pays. Tandis qu'au nord, la destination s'y prêterait pour un tourisme focalisant sur les valeurs naturelles, notamment avec le parc Pendjari et W, le sud du pays serait censé accueillir prioritairement le tourisme culturel, construit sur les expériences historiques et patrimoniales. Un écotourisme de qualité serait prévu pour le littoral en aménageant des stations balnéaires.

Le développement du secteur touristique du programme « Bénin révélé » est conduit par l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme ANPT, créée dans ce but en 2016. Le financement du projet touristique global porterait sur environ 650 millions Euros et est prévu mixte, par l'État du Bénin ainsi que des apports extérieurs et privés, dont la Banque mondiale pour certains éléments. Différents partenariats sont déjà créés pour soutenir certains projets ou projets partiels.

La mission ne se prononce que sur les aspects prévus dans le secteur du tourisme du programme « Bénin révélé » qui peuvent avoir un impact – positif ou négatif – sur la valeur universelle exceptionnelle du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial « Les Palais royaux d'Abomey » ainsi que sur les sites inscrits sur la Liste indicative du Bénin Ganvié, Ouidah et Porto-Novo, en termes de valeur universelle exceptionnelle de leur potentiel d'inscription.

² www.revealingbenin.com, consulté le 22 novembre 2018.

³ www.revealingbenin.com, consulté le 22 novembre 2018.

3.2 Les Palais royaux d'Abomey

État de conservation du bien

La mission conjointe de suivi-réactif Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/ICCROM, effectuée en avril 2016⁴, avait souligné l'état de conservation préoccupant du bien, dû en partie à un manque d'entretien inquiétant, et listé la dégradation d'une grande partie des composantes du bien. Ce constat est toujours valable.

La visite ainsi que la perception du bien inscrit se limitent aujourd'hui à la zone muséale, respectivement aux palais des rois Glélé et Ghézo. La partie du *Palais du roi Béhanzin* n'est pas accessible, les cours étant envahies par les hautes herbes. D'autres parties du périmètre inscrit, comme les zones du *palais du roi Houegabaja* et celle du *roi Akaba*, ne sont guère intégrées dans une visite du site.



Cours du Palais du roi Béhanzin

Le *musée* existant ainsi que ses dépôts manquent d'entretien et de suivi. Le musée héberge à l'étage une exposition temporaire qui n'a pas pu, à ce stade, être ouverte au public. Les vitrines sont en partie dégradées, aucun dispositif d'alerte contre le risque d'incendie n'est en place.



Exposition temporaire, non-ouverte au public à l'étage du musée

Le *dépôt du musée* manque également d'un système anti-incendie. Il n'y a pas d'extincteurs

⁴ Rapport de mission accessible sur le site du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO
<http://whc.unesco.org/fr/list/323/documents/>

fonctionnant sur place. Les cahiers et volumes des registres et du système du catalogue de la collection sont conservés de manière désordonnée et non-sécurisée et ne semblent pas permettre un suivi précis des objets de la collection.



Lieu et manière de garder les registres du dépôt du musée

Le manque d'entretien et de nettoyage est visible également dans les Palais utilisés en tant qu'espace d'exposition, ce qui détériore, à moyen terme, l'état de conservation du bien.

Deux petits bâtiments de toilettes ont été construits dans l'aire muséale, s'approchant en forme et couleur des constructions historiques des palais. L'emplacement et la forme de ces deux volumes sanitaires ne sont certes pas idéaux et portent par conséquent atteinte à l'intégrité du site. Critiqués par la mission en août 2018, la mise en fonction des sanitaires a été stoppée et les autorités évoquent la possibilité, voire la nécessité, de la démolition des deux volumes, ce qui est à saluer. Dans le contexte actuel, cet impact négatif reste toutefois limité, et les toilettes devraient être mises en fonction afin de pouvoir satisfaire le besoin réel de disposer de sanitaires, tout en menant une réflexion et une étude architecturale pour améliorer la situation.



Nouveau bâtiment de toilettes, palais du roi Glélé

Le bâtiment colonial des « Français » est en train d'être réaffecté en tant que bureau pour le gestionnaire du site. Cette transformation ne correspond pas à la qualité requise pour un bâtiment de cette valeur et dans un contexte patrimonial. Le choix de fenêtres en aluminium ainsi que l'application des appareils extérieurs pour l'air conditionné par exemple auraient dû être évités.



Interventions inappropriées au bâtiment colonial

La *cour des Amazones* est envahie d'hautes herbes, parcourue de sentiers et des déchets s'accumulent à certains endroits.



Dans la cour des Amazones

Des toitures en paille des *Palais du roi Agouagbo* sont partiellement détruites.



Palais du roi Agouagbo



Palais du roi Agouagbo

L'ensemble de *Dossémé* est à nouveau habité par les mères reines, mais les bâtiments et leur état et d'éventuelles actions de conservation ne semblent pas contrôlés.



Dossémé

Beaucoup de composantes du site se dégradent : des murs d'enceinte et des palais nécessiteraient des réparations.





Différentes dégradations par manque d'entretien

En résumé, il faut constater un manque cruel de supervision, de contrôle et d'action structurée pour l'entretien ainsi que l'absence de mesures de conservation et de sécurisation du site.

Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS)

Il n'est plus prévu d'effectuer cette étude, dont les termes de références avaient été examinés par les organisations consultatives de la Convention du patrimoine mondial. A sa place devrait être menée une étude d'impact environnemental et social, sur laquelle n'existent toutefois pas plus d'informations.

Projet du musée de l'épopée des rois du Dahomey avec les arènes d'expression

Un nouveau musée du Royaume du Dahomey est en projet. Il est également prévu de construire à proximité une arène d'expression et de sortie des vodouns non-masqués. Le nouveau musée et l'arène seraient tous deux situés dans le bien du Patrimoine mondial et,

plus précisément, dans la cour des Amazones, un vaste espace entre les complexes des palais royaux de Gléglé et de Béhanzin.

Les principales questions que la mission a examinées sont l'emplacement proposé pour le nouveau musée et l'arène, l'échelle des projets en relation avec leur impact potentiel sur la valeur universelle exceptionnelle du bien et les aspects de la gestion et des ressources.

Pour le nouveau musée proposé à Abomey il existe à ce stade des plans de masse, basés sur un concept architectural et muséographique.

La *thématique* du musée est le Royaume du Dahomey. Il proposerait un parcours biographique et chronologique sur tous les rois qui se sont succédés du 17^e au 20^e siècle à la tête du royaume, un parcours thématique traitant l'histoire et le fonctionnement du Royaume et la société dahoméenne, ainsi qu'un parcours immersif dédié aux légendes et récits issus de la culture dahoméenne et présents jusqu'à aujourd'hui. La muséographie recherchée est résolument moderne, intégrant les opportunités technologiques actuelles telle la création d'espaces immersifs virtuels et de scènes théâtrales. Il accueillerait également la collection de l'actuel musée, et serait un des lieux d'exposition potentiels pour des objets qui se trouvent aujourd'hui dans les collections dans des musées étrangers. Le nouveau musée serait ainsi un centre d'interprétation pour le bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Le nouveau musée permettrait sans doute une meilleure compréhension de l'histoire du Royaume du Dahomey, et par conséquent également une meilleure sensibilisation pour la valeur universelle exceptionnelle du bien, non seulement pour les visiteurs mais aussi pour la communauté locale, notamment les jeunes.

La question essentielle et source de préoccupation est de savoir quelle relation entretiendrait le nouveau musée avec les structures du palais existantes en termes de disposition et la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble du bien.

En lien avec le musée, le projet prévoit également la construction d'une arène d'expression et de sortie des vodouns non-masqués. Il s'agit d'un espace événementiel qui accueillerait notamment les cérémonies publiques, aujourd'hui célébrées dans les cours des palais, ce qui nécessite l'aménagement temporaire de celles-ci avec des chaises et toiles pour l'ombre, etc. Cette nouvelle scène pourrait aussi être utilisée pour des festivals comme le « Festival des rois d'Abomey ». Les cérémonies royales proprement dit continueraient d'être célébrées aux palais. L'arène risque dès lors de devenir un lieu de « spectacle », interférant avec l'union actuelle entre les traditions vivantes continues et les lieux historiques. Cette altération de l'usage des espaces porterait atteinte à l'authenticité du bien.

Le *programme fonctionnel* du musée comprend⁵ des salles d'exposition permanente (3000 m², divisés en une exposition d'introduction, l'espace principal sur les 12 rois et 12 thèmes associés, ainsi qu'une exposition d'épilogue) et temporaire (300 m²). Attenant est prévu un espace pour la conservation de la collection (500 m²) avec un espace de travail respectif (100 m²). L'arène n'est pas mentionnée dans le programme fonctionnel. S'y ajoutent des fonctions de service, comme un café et un restaurant, une boutique, des espaces pour l'artisanat, la billetterie, une salle de réunion et les bureaux, des sanitaires et vestiaires ainsi qu'une série de parkings, etc.

Le projet vise à atteindre les standards habituels d'un musée moderne, non seulement par rapport à la qualité de l'expérience pour les visiteurs, mais aussi par rapport aux normes scientifiques de conservation des collections. Un tel musée se distingue de manière radicale

⁵ Bénin révélé, Abomey – Musée thématique d'Abomey, Juin 2017.

des conditions du musée existant et de la qualité de la muséographie actuelle. Le projet représente de ce point de vue certes un avancement énorme, mais nécessiterait des ressources financières et humaines, ainsi que des compétences supplémentaires et continues importantes pour son bon fonctionnement. Le défi ne serait pas uniquement la construction d'un tel musée, mais notamment aussi sa gestion viable à long terme. Il paraît dès lors indispensable d'intégrer dans la planification du musée un volet de formation, voire de renforcement des compétences de son futur personnel.

La future structure de *gestion du musée* et son lien avec le bien inscrit n'est pas évoquée dans les documents disponibles sur le projet, mais nécessite néanmoins un examen particulier. Depuis des décennies, une gestion du bien durable, pourvue des ressources financières et personnelles nécessaires, fait défaut. La mission d'été 2018 constate une mise en œuvre lacunaire du plan de gestion antérieur, et l'absence d'une vraie structure de gestion opérationnelle actuelle. La coordination entre les principaux acteurs impliqués, telle que la nouvelle ANPT, le Ministère de la culture, la Ville d'Abomey, les familles royales avec la communauté locale, doit être rendue à nouveau opérationnelle et renforcée pour pouvoir agir de manière efficiente. Si les missions antérieures avaient souligné la nécessité de séparer davantage les rôles entre la gestion du musée et celle du bien, le projet du nouveau musée peut être vu comme une opportunité de créer une véritable autorité et structure de gestion unique pour le bien inscrit, y inclus le nouveau musée. Les informations transmises oralement par l'ANPT durant la mission confirment qu'une telle organisation est prévue, et que la gestion du nouveau musée engloberait également la gestion et l'entretien du bien.

L'*organisation structurelle et le concept architectural* prévus pour le musée suivent le modèle des palais royaux. En effet, dans le souci d'une intégration optimale dans le site, l'objectif est la « reconstitution d'un palais royal »⁶ : des volumes et gabarits d'une échelle similaire des structures historiques sont groupés autour de deux cours. Le complexe occuperait ainsi une surface d'environ 4 hectares. Les volumes sont d'un étage, et sans sous-sol, sauf le bâtiment principal qui aurait deux étages sur terrain et un sous-sol. L'aspect du complexe muséal ressemblerait à celui des palais royaux, tout en utilisant des matériaux modernes, comme la paille artificielle pour la couverture des toitures. Les fonctions du musée nécessiteraient également l'implantation d'un équipement technique important. Ce concept architecturale d'intégration formelle directe, qui pourrait être qualifié de mimétisme, n'est pas sans risque : il contribuerait à une fausse interprétation des palais historiques. Ceux-ci se distinguent d'une structuration exceptionnelle, complexe et à la fois spatiale, politique et symbolique. De par sa qualité et son équipement, le complexe muséal risquerait d'être perçu comme la « meilleure partie » des palais royaux historiques. Le concept architectural cherche à créer une fausse unité avec les palais historiques qui ne reste que formelle. Il en résulterait le risque d'une divergence dommageable entre un espace muséal de haute qualité et le site lui-même, privé de la majorité de ses collections, peu entretenu, dans un état de conservation critique, et ainsi rétrogradé en deuxième rang, faussant le fait que le site et ses composantes historiques restent l'élément culturel le plus important à Abomey. Par conséquent, il est primordial que le projet du nouveau musée, indépendamment de son emplacement, ne soit pas compris comme une réalisation indépendante du site, mais intègre un plan d'action et de financement pour la réhabilitation et la restauration du bien inscrit en entier, considérant toutes les composantes du bien et la totalité du périmètre inscrit ainsi que la zone tampon. Les informations obtenues pendant la mission confirment qu'une telle action globale pour le bien inscrit serait prévue dans le cadre du projet du musée. Il est important que cette approche globale soit développée en détail, et formalisée et approuvée, afin de faire partie intégrante du projet dans le cadre plus large du programme « Bénin révélé ».

⁶ Bénin révélé, Abomey – Musée thématique d'Abomey, Juin 2017

L'emplacement prévu pour le nouveau complexe muséal est sis dans la cour des Amazones. Selon les informations reçues pendant la mission, l'emplacement aurait été choisi non seulement par souci de proximité avec le site, mais aussi dans la volonté symbolique « d'occuper le terrain » avec un important et prestigieux projet. En effet, le périmètre du site se trouve au centre de la ville d'Abomey. La ville ressent une pression croissante sur les espaces non-construits, notamment ceux sis au centre. Les espaces « vides » du bien, sans utilité aux yeux d'une partie de la communauté locale, convoiteraient davantage l'empiétement sur le périmètre inscrit. Une étude examinant et qualifiant des emplacements alternatifs, en proximité ou ailleurs dans la ville d'Abomey, n'a toutefois pas été effectuée. Le site appelé « domaine administratif du site », où se trouve l'ancien bâtiment de l'Institut français pour l'Afrique noire IFAN, serait un choix possible de par sa taille, mais aurait été écarté pour sa position peu imposante.

La cour des Amazones est un vaste espace qui se trouve entre le complexe des palais du roi Glélé et celui du roi Béhanzin, et donne sur la route principale d'arrivée. Si les murs limitant les palais royaux sont aujourd'hui physiquement existants et délimitent les complexes respectifs, la cour des Amazones apparaît actuellement comme un interstice fortuit ou une friche sans signification. Les qualités actuelles de la cour, qui est envahie de hautes herbes, avec des déchets accumulés par endroit, et traversée par différents sentiers, contribuent à cette lecture spontanée – et erronée – du territoire. Historiquement, la cour des Amazones représente une partie intégrante du paysage urbain, hautement structuré, politique et symbolique des Palais royaux.⁷ Aucune investigation archéologique aurait été entreprise au site dans le passé, mais d'importants vestiges archéologiques sont potentiellement présents.

La cour des Amazones



Le projet du complexe du musée et de l'arène occupent la quasi-totalité de la surface de la cour. Des surfaces restantes sont dédiées à des parkings. Un des parkings prévus est situé au fond de la cour, derrière les palais du roi Glélé, ce qui entraînerait en outre une

⁷ Monroe 2018

séparation marquée du bien.

L'emplacement choisi pour le complexe muséal est compréhensible d'un point de vue fonctionnel (à proximité immédiate du bien inscrit) et par rapport à la perception spatiale et qualitative de l'espace actuel.

La cour des Amazones est toutefois un attribut important du bien, soutenant les critères iii et iv de sa valeur universelle exceptionnelle, ainsi que contribuant à l'intégrité du bien. En occupant l'espace de la cour des Amazones, le projet amène à une perception spatiale de continuité entre les palais royaux de Glélé et de Béhanzin qui n'est pas historiquement fondée. Le projet fausserait ainsi la compréhension du bien. Par ailleurs, il créerait une confusion entre ce qui est authentique et ce qui est nouveau. Les valeurs archéologiques qui peuvent être attendues sur le site risquent en outre être compromises par le projet, détruisant la possibilité d'interprétation et de recherche du site. La réalisation du projet actuel à l'emplacement prévu porterait ainsi fortement atteinte à la valeur universelle exceptionnelle du bien. Sous l'angle de la valeur universelle exceptionnelle, les propositions actuelles ne sont pas acceptables.

Bien que la création du musée soit toutefois fortement souhaitable pour les raisons établies, l'exécution du projet actuel à l'emplacement proposé compromettrait donc la valeur universelle exceptionnelle du bien.

La mission considère également qu'il serait nécessaire d'élargir le projet pour englober la conservation durable du bien inscrit et que le bien et son musée soient gérés comme une unique entité pourvue de ressources émanant du musée mises à profit de la conservation des palais.

En intégrant la conservation et l'entretien du bien dans le projet du musée, la valorisation du périmètre du bien protégé au milieu de la ville pourrait être atteinte même avec le choix d'un emplacement alternatif.

Un emplacement alternatif, hors périmètre du bien, serait dès lors une voie à suivre. Le site de l'ancien IFAN semble toujours être une option valable pour un tel emplacement.

Une autre possibilité serait de réduire de manière significative l'implantation du nouveau musée et de l'éloigner au bord de la cour des Amazones.

En conclusion, la mission considère que :

- Un musée consacré au Royaume du Dahomey serait fortement souhaitable et contribuerait à l'interprétation du bien ;
- Le projet actuel de musée de par son échelle et son emplacement n'est pas souhaitable car il empièterait sur la quasi-totalité de la cour des Amazones, un élément historique important, aurait un impact sur l'intégrité de la disposition des palais et troublerait les relations historiques entre les palais royaux de Glélé et de Béhanzin ;
- Dans l'ensemble et sa forme actuelle, le projet de musée compromettrait donc de manière significative la valeur universelle exceptionnelle du bien inscrit ;
- Comme proposé actuellement, le nouveau musée ne serait pas bénéfique à la restauration et à la conservation du bien.

La mission considère que le projet de musée devrait être adapté comme suit :

- Le projet de musée devrait être élargi de manière à englober la conservation des palais ; intégrer la gestion du musée à la gestion du bien inscrit et assurer que les ressources du musée soutiendraient la conservation du bien ;
- Le musée et la conservation des palais devraient être séparés du projet d'arène d'expression ;
- Examiner les alternatives pour l'emplacement du musée qui serait soit construit hors du bien inscrit, au site de l'ancien bâtiment de l'IFAN soit réduit de taille au maximum et placé à l'extrême bord de la cour des Amazones.

Un telle intervention semble possible à condition de ne pas diminuer la signification de la cour des Amazones en tant qu'attribut de la valeur universelle exceptionnelle. La fonction historique et la signification sociétale de celle-ci doivent impérativement rester, respectivement redevenir, compréhensibles et lisibles, ce qui nécessiterait de conserver les caractéristiques et les liens spatiaux de la cour intacts, par rapport au bien et d'en améliorer l'état de conservation actuel. La cour des Amazones doit par conséquent rester majoritairement non-construite, mais doit en même temps profiter d'une qualification en tant qu'importante composante du bien (et non seulement en tant que zone intermédiaire).

L'adaptation du projet actuel qui respecte ces prérogatives nécessiterait par conséquent :

- une réduction importante des surfaces du nouveau musée, en intégrant les espaces du musée existant dans le parcours d'exposition, après un examen détaillé des conditions de conservation et de sauvegarde de ces volumes historiques ;
- une implantation de la nouvelle structure réduite à l'extrême bord de la cour des Amazones vers la route, laissant libre la plus grande partie de la cour (au moins deux tiers) et en qualifiant la cour des Amazones en tant que composante importante du bien (et non pas en tant qu'espace du musée) ;
- pour ces deux emplacements, un développement du concept architectural vers une interprétation subtile, mais clairement contemporaine des pratiques de construction traditionnelles de manière à ne pas le confondre avec les témoins historiques bâtis ;
- un renoncement à la construction des arènes en organisant les célébrations dans les cours historiques, ou la construction des arènes à l'extérieur du bien en tant qu'espace événementiel.
- après que ces deux options auront été explorées, soumettre, dès que possible avant que des engagements soient pris, au Centre du Patrimoine mondial pour étude par l'ICOMOS, des plans révisés d'ensemble et des détails sur les futures structures de gestion du bien.

3.3 Allada : Musée des esclavages et ses résistances « Toussaint Louverture »

Allada se situe sur la route que les esclaves devaient entreprendre de la cité historique royale d'Abomey pour rejoindre la côte et le port à Ouidah, cité historique de la traite des esclaves. Allada est également la ville d'origine de Toussaint Louverture, figure de résistance contre l'esclavage à Saint Domingue. Le projet, également inscrit dans le programme « Bénin révélé », prévoit la construction d'un musée-centre d'interprétation sur l'histoire de la traite, axé sur les origines et l'histoire humaines des esclaves.

Le futur musée d'Allada devrait être implanté au bord d'Allada, sur un terrain et dans une zone aujourd'hui non-urbanisée. Si le complexe muséal prévu à Abomey thématise le Royaume du Dahomey, le musée d'Allada traiterait l'histoire de l'esclavage, focalisant sur les êtres humains et leur sort. Il n'y a pas d'impact négatif sur l'interprétation du bien d'Abomey, mais en effet plutôt une opportunité de complément et de diversité d'interprétation historique.

3.4 Site lacustre de Ganvié

Les projets prévus au village lacustre de Ganvié visent à réhabiliter la cité pour y améliorer la qualité de vie des habitants. Le site de Ganvié est aujourd'hui déjà considéré comme l'un des sites les plus visités de la région, mais le potentiel touristique ne serait pas l'objectif premier des interventions. Les projets partiels prévoient :

- la construction de trois nouveaux pontons au port d'Abomey-Calvi ;
- le balisage des canaux ;
- l'installation d'eau potable et de canalisations, ainsi que de l'électricité dans la cité lacustre, en répondant aux normes de santé publique ;
- l'implantation d'une maison de santé et d'un centre scolaire ;
- la reconstruction d'environ 2500 maisons.

Ces mesures font partie du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la cité lacustre de Ganvié PSMV, qui sera approuvé par une Commission de validation intersectorielle, regroupant les différents services ministériels concernés. A ce stade, il ne semble pas avoir eu une coordination entre les services du Ministère de la culture, responsable de la sauvegarde du bien et de la préparation de la candidature du bien pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial et les services travaillant sur le PSMV. Tous les projets seraient menés en coopération avec les communautés locales, organisés dans des comités locaux de suivi.

La préparation d'une candidature pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial serait en cours. Il n'existe par contre pas encore de projet de la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle présumée du bien, voire une étude qui définirait les attributs physiques et immatériels qui soutiendraient la valeur universelle exceptionnelle présumée, ou un périmètre clairement défini des zones proposées pour inscription. Ce travail devrait être accompli rapidement, afin de pouvoir coordonner les projets et interventions avec les prérogatives patrimoniales qui devraient servir de ligne directrice pour tout développement à Ganvié.

Les actions qui ont pour but d'améliorer les infrastructures, telle que l'alimentation en eau potable (aujourd'hui uniquement disponible par forages à quelques endroits) ou un système de canalisation, sont nécessaires afin de permettre à la population le standard de vie souhaité. Toutefois, la qualité de la réalisation et la manière de construction de ces différents éléments pourraient avoir un impact négatif sur la valeur patrimoniale et architecturale du site. Il est par conséquent nécessaire de veiller à ce que les projets d'infrastructure soient développés en étroite collaboration avec les autorités responsables de la sauvegarde du bien, et qu'une étude d'impact sur le patrimoine soit effectuée avant toute exécution, permettant, le cas échéant, d'adapter les projets.

Le remplacement d'environ 2500 maisons nécessite une réflexion particulière. Les maisons de Ganvié auraient une durée de vie de 15 à 20 ans, les maisons étant en effet continuellement réparées et reconstruites. Les 2500 nouvelles constructions sont censées remplacer des maisons abandonnées, vétustes et non-utilisables, ainsi que celles qui se

trouvent dans les gabarits des canaux. En effet, les gabarits des canaux sont d'un côté jugés insuffisants (pour le trafic croissant des bateaux, aussi en lien avec le tourisme), et d'un autre, ils auraient été envahis par des constructions. Les nouvelles maisons seraient construites selon les méthodes et les matériaux traditionnels.



Maisons à Ganvié

Une des caractéristiques du village lacustre de Ganvié, également mise en avant en vue d'une éventuelle candidature pour la Liste du patrimoine mondial, est la tradition particulière et communautaire d'organisation de l'habitat sur l'eau, et la forme et structure de la cité qui en résulte. Cette structure se renouvelle en continuation, selon les principes et sous l'autorité des communautés locales qui sont organisées par quartier, sans pour autant perdre les qualités vernaculaires des constructions. Même si les différentes maisons suivent une seule

méthode de construction et utilisent majoritairement des matériaux identiques, les constructions se différencient dans les détails. Les effets de cette architecture spontanée restent lisibles et marquent la nature de la cité. Un remplacement en masse, par la reconstruction de 2500 maisons identiques risquerait fortement de perturber cet équilibre vernaculaire et compromettre un des attributs majeurs d'une valeur universelle exceptionnelle présumée du bien. Il semble par conséquent nécessaire de développer des stratégies d'un renouvellement de l'habitat de la cité lacustre qui se basent sur la participation active, ainsi que des principes de construction des communautés locales. Des modèles pour la réhabilitation participative de cités vernaculaires existent. Ces expériences pourraient être étudiées et adaptées pour Ganvié.

3.5 La ville de Porto-Novo : quartiers anciens et Palais Royal

Le projet à Porto Novo prévoit la construction d'un musée des arts et cultures ainsi qu'une arène-théâtre de verdure en plein air. Le concept architectural prévoit des constructions iconiques. L'emplacement du complexe se trouve au sud-est du centre de la ville de Porto-Novo, sur un terrain actuellement vert, bordant le fleuve Yewa.

La préparation d'une candidature pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'est pas prévue prochainement, et le fait que Porto-Novo figure depuis 1996 sur la Liste indicative du Bénin n'aurait pas eu d'influence sur le projet à ce stade. Il n'existe pas de projet de la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle présumée du bien, voire une étude qui définirait les attributs physiques et immatériels qui soutiendraient la valeur universelle exceptionnelle présumée, ou un périmètre clairement défini des zones proposées pour inscription. Une étude d'impact environnemental et social aurait par contre été effectuée, et il existe un inventaire des éléments de l'architecture coloniale et patrimoniale de la ville.

Le site d'implantation est relativement distant des quartiers anciens de la ville. Un impact négatif sur des attributs de la ville historique n'est pas évident. Les relations du nouveau complexe qui reflète une attitude très différente des quartiers modestes dans cette zone de la ville, et qui aurait un impact sur la structure sociale de ces quartiers, doivent être examinées en développant le projet. L'ANPT est très consciente de ces questions de gentrification. Celle-ci est à la fois une opportunité pour mieux développer cette partie de la ville, mais aussi un risque. Elle nécessite une prise en considération particulière, notamment aussi par rapport aux structures sociales des communautés locales régissant la vie et la forme urbaines.

3.6 La Ville d'Ouidah : quartiers anciens et route de l'esclave

Par manque de temps, la mission n'a pas pu visiter Ouidah. Les réflexions concernant un impact sur une éventuelle candidature pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial restent par conséquent sommaires.

Le projet thématise Ouidah en tant que ville de la traite négrière. Pour le centre historique de Ouidah, il prévoit une vaste réhabilitation urbaine et paysagère du centre-ville historique, en réaménageant le Fort Portugais, une reconstruction *ex-nihilo* des monuments marquant l'histoire de Ouidah, notamment du Fort Français et du Fort Anglais, ainsi qu'un aménagement des accès à la ville historique.

A l'extérieur du centre historique, le projet comprend un aménagement touristique du chemin mémoriel de l'esclavage, de la place aux enchères à la porte du non-retour, avec de multiples interventions comme la reconstruction d'un bateau déportant les esclaves, voire la réalisation d'une marina.

Comme pour Porto-Novo, il n'existe pas de concept détaillé par rapport à la définition du bien, sa déclaration de valeur universelle exceptionnelle, voire ses attributs matériels et immatériels selon les critères du patrimoine mondial. Il ne semble pas exister non plus une étude d'impact patrimonial, ou environnemental et social sur l'ensemble du projet. Une étude patrimoniale sur la ville d'Ouidah aurait pourtant dû être le point de départ pour tout projet de réaménagement et de réhabilitation du tissu urbain historique de la ville.

Les projets importants à Ouidah ont le potentiel d'altérer de façon importante la ville et les lieux de mémoire de l'esclavage existants. La reconstruction des Forts Français et Anglais aurait un impact négatif certain sur l'authenticité du site. Le réaménagement de la ville historique avec les multiples interventions risquerait de porter atteinte à l'intégrité et à l'authenticité du site. Il paraît par conséquent que les projets prévus à Ouidah compromettraient de façon importante le potentiel de valeur universelle exceptionnelle et par conséquent une éventuelle candidature de la ville pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

4 Recommandations

La mission recommande,

En ce qui concerne les *Palais royaux d'Abomey* :

1. équiper d'urgence les espaces du musée existant avec des détecteurs de feu/fumée, garantir le fonctionnement des extincteurs existants et soigner le rangement du catalogue et des registres du musée et les garder en lieu sûr fermé ;
2. revoir le projet du nouveau musée de la façon suivante :
 - a. concevoir le projet du nouveau musée d'Abomey, avec son financement respectif, en tant que projet holistique avec le bien inscrit, qui englobe également la conservation, la gestion ainsi que l'entretien du bien inscrit (en développant un plan de restauration) et qui permettrait de faire bénéficier des revenus du nouveau musée le bien inscrit; et mettre en place une organisation de projet pour ce projet holistique avec des responsabilités claires, en incluant toutes les parties prenantes, notamment la ville d'Abomey et les familles royales et les communautés locales ;
 - b. séparer le projet pour la construction d'une arène d'expression et de sortie des vodouns non-masqués de celui du nouveau musée et de la conservation du bien inscrit, et renoncer à une construction de l'arène dans le périmètre du bien inscrit ;
 - c. examiner les options soit d'un emplacement alternatif pour le nouveau musée, hors du bien inscrit, notamment au site de l'ancien IFAN, soit la possibilité de réduire la taille du nouveau musée par une implantation réduite au maximum, au bord de la cour des Amazones, laissant celle-ci non-construite dans sa grande majorité, et dans ce cas, veiller à ce que l'intégrité archéologique du site ne soit pas atteinte, respectivement mener les recherches archéologiques nécessaires selon les standards internationaux modernes ; et soumettre les plans ainsi adaptés du

nouveau musée au Centre du patrimoine mondial et à l'ICOMOS, une fois ces options examinées, et avant de prendre des engagements ultérieurs pour la construction du musée ;

- d. développer le concept architectural des nouvelles structures vers une interprétation contemporaine des méthodes et principes de construction traditionnelles, en veillant à la fois à une intégration optimale dans le tissu urbain existant, sans pour autant risquer le mimétisme et la confusion avec les témoins bâtis historiques ;
- e. examiner la nécessité et l'opportunité d'établir un comité d'experts permanent pour conseiller et guider le projet holistique de la restauration, de l'entretien et du développement du bien avec son nouveau musée ;
- f. établir et approuver un plan de gestion compréhensif du bien avec son nouveau musée, qui englobe la structure de gestion avec une claire désignation de l'autorité, des tâches et des responsabilités, et qui garantit à long terme la mise à disposition des ressources et compétences locales, régionales et nationales nécessaires pour le bon fonctionnement du bien avec son nouveau musée.

En ce qui concerne les biens inscrits sur la *Liste indicative* du Bénin en général:

3. Actualiser la Liste indicative du Bénin en utilisant le formulaire selon l'annexe 2B des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (UNESCO, 2017).

En ce qui concerne le *site lacustre de Ganvié* :

4. définir le périmètre, la zone tampon ainsi que projet de déclaration de la valeur universelle exceptionnelle présumée du bien, avec les attributs matériels et immatériels qui soutiendraient la valeur universelle exceptionnelle, et définir les conditions d'authenticité et d'intégrité ;
5. concerter le projet du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la cité lacustre de Ganvié PSMV avec la valeur universelle exceptionnelle présumée, en utilisant celle-ci en tant que ligne directrice, et effectuer une étude d'impact sur le patrimoine pour toute intervention ;
6. développer une stratégie participative active avec les communautés locales pour le remplacement des maisons, en veillant à ce que les traditions de renouvellement continu et vernaculaire de la cité puissent être poursuivies ;
7. développer, en coopération avec les communautés locales, une gestion et des principes de tourisme durable, respectueux des conditions de vie des habitants de Ganvié.

En ce qui concerne le site de *Porto-Novo* :

8. Veiller à une participation active des communautés locales dans le cadre du développement du projet, dans le but d'éviter des aspects négatifs de la gentrification.

En ce qui concerne le site d'*Ouidah* :

9. définir le périmètre, la zone tampon ainsi que le projet de déclaration de la valeur universelle exceptionnelle présumée du bien, avec les attributs matériels et immatériels qui soutiendraient la valeur universelle exceptionnelle, et définir les conditions d'authenticité et d'intégrité ;
10. effectuer une étude d'impact patrimonial pour les projets prévus, et adapter, le cas échéant, les projets ayant un impact négatif sur la ville historique ;
11. reconsidérer la reconstruction ex-nihilo des deux forts disparus, et mener des investigations archéologiques avant l'exécution de tous les travaux où elles sont jugées opportunes, notamment lors du réaménagement du Fort Portugais ;
12. mettre en place une participation active des communautés locales, notamment en ce qui concerne les transformations des lieux de mémoire de l'esclavage.